

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

ANNEXE 25

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme au nom de Madame Yadranka ZORICA demeurant Froidville 28/2 à 4987 STOUMONT pour la transformation d'un volume secondaire en gîte de 2 personnes sur un terrain situé Froidville, 28/3 à 4987 Stoumont, et cadastré 3^e division, section B n°374/e.

Le projet présente les caractéristiques suivantes :

- Art.R.IV.40-2.2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;

Le dossier peut être consulté, à **l'accueil** de l'administration, le lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h, le jeudi de 9 h à 12 h, ou sur RDV à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service urbanisme (☎ : 080/29.26.56) tous les jours ouvrables du lundi au jeudi de 9 h à 12 h. Par mail à urbanisme@stoumont.be.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 12.12.2022 au 04.01.2023¹ au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : ann-sophie.moes@stoumont.be - eliane.fontaine@stoumont.be.

Par le Collège,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

D. Gelin

D. Gilkinet

¹Les enquêtes et annonces sont suspendues entre le 16 juillet et le 15 août et entre le 24 décembre et le 1^{er} janvier,